



AGCE GIGNAC
GIRATOIRE DE CAMALCE
N°5 PARC D ACTIVITES DE CAMALCE
34150 GIGNAC
Tél : 04.67.57.87.67 (coût d'un appel local)

VIS BRUNO
1 BIS ROUTE DE LA VALLEE
81160 ST JUERY

Vos références

N° client / identifiant internet : 57798804
N° souscripteur : 51481950Y
N° contrat : 514819500001

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE****VOUS (SOUSCRIPTEUR) :****VIS BRUNO****L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :
GROUPAMA MEDITERRANEE**

Atteste que vous avez souscrit le contrat ci-dessus référencé garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers dans le cadre des activité(s) mentionnée(s) :

- PAYSAGISTE

Les limites de garanties accordées par sinistre et par année d'assurance sont les suivantes :

- Responsabilité civile exploitation :	
- Tous dommages confondus :	16 000 000 €
Dont	
- Dommages matériels :	5 000 000 €
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti :	500 000 €
- Responsabilité civile atteinte à l'environnement et préjudice écologique :	
- Tous dommages confondus :	800 000 €
Dont	
- Dommages immatériels non consécutifs :	300 000 €
- Frais d'urgence :	80 000 €
- Frais de défense et d'expertise :	46 000 €
- Dommages environnementaux :	
- Dommages écologiques :	300 000 €
Dont	
- Dommages aux espèces et habitats protégés :	90 000 €

TRAVAUX PAYSAGERS



N° souscripteur : 51481950Y

La présente attestation est valable du **21/01/2025** au **31/12/2025** inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2025

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

